



Branche Loueurs

2015

LOCATION AUTO DE COURTE DURÉE

D
O
S
S
I
E
R

Retrouvez le sourire avec la Location Courte Durée

Accueil & Service

Réservation Facile

Sécurité & Innovation

Mobilité Durable

LA LOCATION DE VOITURES EN FRANCE :

- 200 000 véhicules,
- 5 000 agences,
- 12 000 professionnels

BRANCHE LOUEURS

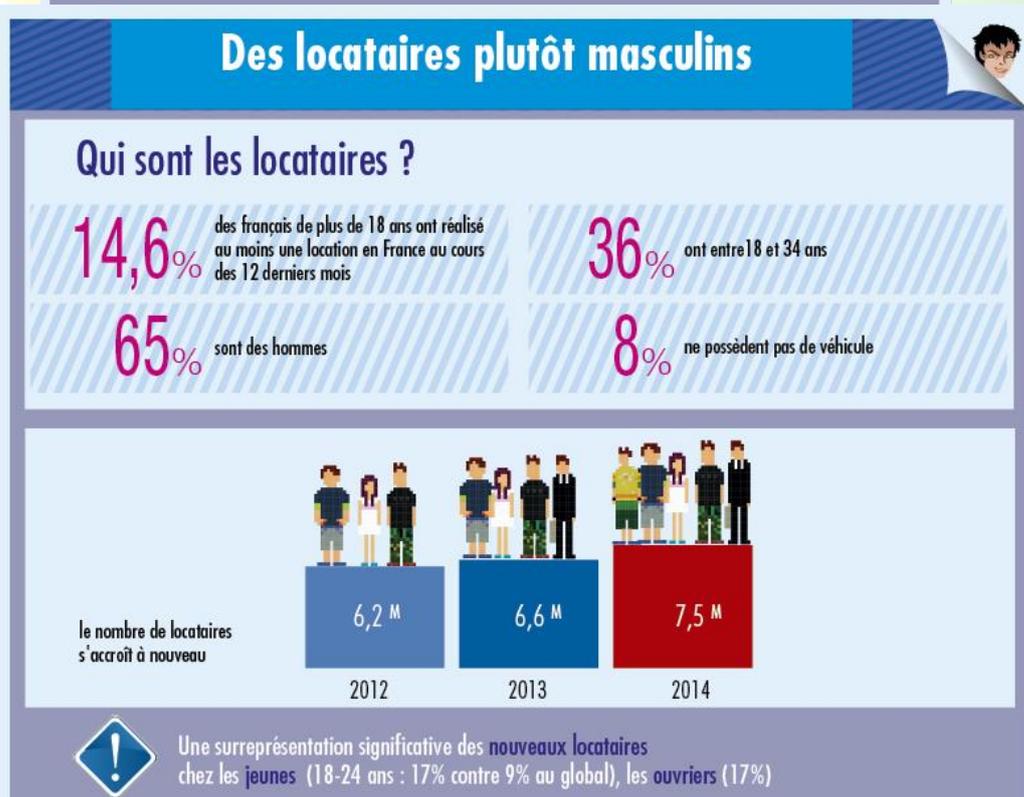
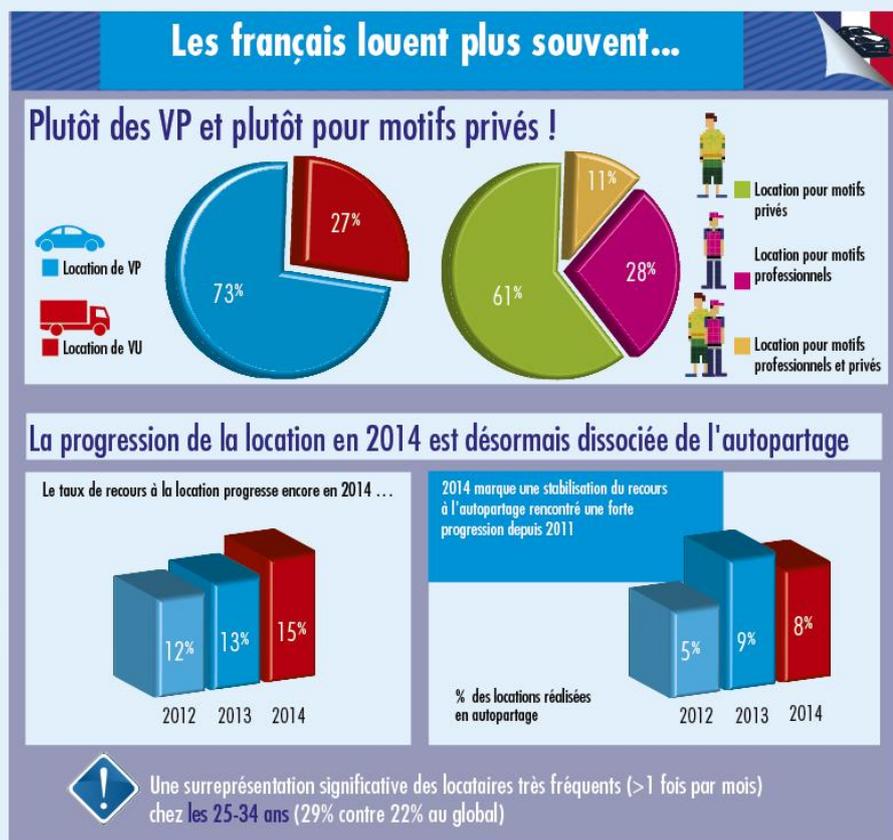
de PRESSE

Le marché de la location

En 2014

Les grandes tendances du marché

EN 4 tableaux



Le marché de la location

En 2014

Les grandes tendances du marché

EN 4 tableaux

La location dure 3 jours

Les français louent en semaine et plusieurs fois dans l'année



Durée moyenne des locations en 2014 : 3 jours

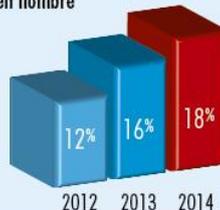
1,7

Location par locataire

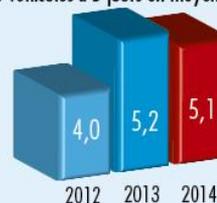
5,1

Jours de location par locataire

Alors que les locations de très courte durée continuent de progresser en nombre



... d'autres locations plus longues maintiennent la conservation des véhicules à 5 jours en moyenne



La location de très courte durée devient structurelle, en poursuivant une pente ascendante et continue depuis plusieurs années.

Louer partout et immédiatement !

Pratique de location



Réservations

Sur internet



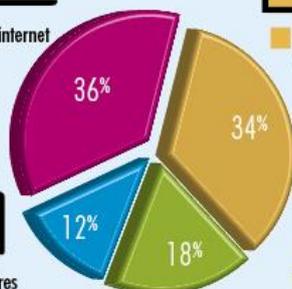
Au comptoir d'une agence



Autres



Par téléphone



Les réservations sont rarement anticipées :

80% ont lieu moins d'une semaine à l'avance

32% ont lieu la veille

Prise en charge VP

40% des locations sont effectuées dans le prolongement d'un voyage

Prise en charge VP + VU

+71% des locations se font en dehors des gares et aéroports

2014 voit apparaître la réservation de locations via les applis mobiles dans les statistiques : 5% des personnes ont loué leur voiture ainsi.

Le marché de la location

En 2014

La LCD en 2014 : Plus de détails

Le nombre de locataires s'accroît,

du fait d'un taux de recours à la location de plus en plus important. Les particuliers sont plus nombreux et louent pour des motifs personnels (+ 6 points vs 2013), notamment dans la catégorie CSP + surreprésentée sur ce segment.

Augmentation de la fréquence		
2012	2013	2014
63%	71%	75%
Moins de nouveaux locataires		
6,2	6,6	7,5



Les français louent plus fréquemment

Les 25/34 ans représentent une part importante des personnes louant plus d'une fois par mois. Il y a moins de nouveaux locataires mais les 18/24 ans et les ouvriers sont 2 fois plus nombreux que les autres à louer pour la première fois. Après une montée importante en 2013, l'auto partage marque le pas en 2014.

Augmentation de la fréquence		
2012	2013	2014
63%	71%	75%
Moins de nouveaux locataires		
6,2	6,6	7,5

Moins d'auto partage		
2012	2013	2014
5%	9%	8%



*En 2014,
on loue plus facilement pour les
loisirs.*

Le marché de la location

En 2014

Si le profil type du locataire reste un homme de CSP +, le marché semble être dynamisé par les jeunes locataires et plus particulièrement les femmes entre 18 et 34 ans.



Profil socio-économique			
	2012	2013	2014
HOMMES	66%	64%	65%
CSP +	50%	57%	59%

Part des femmes de 18-34 ans (en %)		
2012	2013	2014
x	35%	40%

Internet, un acteur prépondérant

Ils sont prêts à suivre un loueur sur les réseaux sociaux		
2012	2013	2014
x	12%	14 %
Locations réservées par Internet		
31%	39%	36%
Réservations via les applis mobiles		
x	x	5%



DIFFÉRENTES FORMES DE TRANSPORT EN VOITURE : POUR S'Y RETROUVER !

La location de trajet : s'effectue après un voyage initial en train ou en avion, quel que soit le motif de la location. Les agences sont situées en gare ou aéroport.

La location de proximité correspond à un besoin occasionnel, lorsque la voiture possédée ne suffit pas ou ne correspond pas à l'usage du moment. Les agences de proximité sont situées dans les centres urbains ou dans les zones commerciales des périphéries urbaines.

L'Auto partage : Mise à disposition d'un véhicule pour la durée du besoin du client (une heure ou une demi-journée par exemple), sans passage en agence (dématérialisation du service).

Le covoiturage : Utilisation en commun d'un véhicule par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs passager(s) sur un trajet similaire.

La voiture en libre-service : le véhicule est emprunté dans une station située sur l'espace public urbain et peut être remis dans une autre station de la ville.

La location entre particuliers : cette activité met en relation, via des opérateurs dématérialisés, des particuliers désireux de mettre en location leur véhicule ou d'en louer un.

Le marché de la location

En 2014

L'alternative à la LCD

Le marché de la mobilité a effectué un « bond » ces dernières années et, si de nouveaux acteurs de la mobilité émergent régulièrement, le public a également vu évoluer sa manière de consommer. Les modes de vie en mutation, le besoin d'alléger les contraintes matérielles du quotidien, l'information sur les offres innovantes sont autant d'éléments qui font bouger les lignes.

Il faut noter que les solutions alternatives restent minoritaires, bien qu'elles progressent en notoriété et commencent à s'inscrire dans la « normalité ». Même si la pratique de la location entre particuliers est de plus en plus visible, elle est très peu présente en France (1%). Certains locataires sont prêts à louer un véhicule et accepter un passager en covoiturage afin de partager le coût de la location; on ne ressent pas toutefois de fortes perspectives pour cette activité « d'appoint ».

En 2014, 5% des détenteurs de permis ont déjà loué auprès d'un non professionnel (résultat stable par rapport à 2013).

12% des répondants déclarent avoir déjà eu recours au co-voiturage sur des trajets ponctuels avec des personnes qu'ils ne connaissent pas forcément (+ 3 points par rapport à 2013).

LA LOCATION EN QUESTIONS !...

Louer une voiture en libre-service est une solution intéressante si on ne veut pas acheter...					
	OUI	PLUTÔT OUI	PLUTÔT NON	NON	NSP
2014	19%	51%	16%	8%	6%
2013	22%	47%	17%	8%	6%
J'imagine louer plus souvent pour des besoins privés					
	OUI	PLUTÔT OUI	PLUTÔT NON	NON	NSP
2014	19%	42%	19%	11%	7%
2013	20%	37%	22%	14%	7%
J'envisage sérieusement ne plus posséder de voiture					
	OUI	PLUTÔT OUI	PLUTÔT NON	NON	NSP
2014	7%	13%	23%	54%	4%
2013	22%	47%	17%	8%	6%

La Branche Loueurs du CNPA

Qu'est-ce que la Branche Loueurs ?

Organisation et actions

Elle est animée au quotidien par une équipe de 3 personnes dont :

Le Secrétaire Général : Florent Portmann

1 Chargée de mission : Nora Tadjer

1 Assistante : Mathilde Lefebvre

Les décisions stratégiques et réglementaires sont portées par le Bureau National

Le Bureau National est constitué de 18 membres :

Le Président : André Gallin (Hertz)

3 Vice-présidents : Fabrice Gueudet (Locanor) pour les *Franchisés*
Thierry Jardin (France Cars) pour les *Indépendants*
Jean-Philippe Doyen (Sixt) pour les *Chaînes*

Le Trésorier : Raymond Verdier (BHL)

Les Membres : Marc Boré (Rent A Car)
Alain Bulbulyan (Ucar)
Patrick Demoulin (A.G.L.C)
Didier Fenix (Europcar)
Jean-Noël Filippi (Filippi auto)
Christophe Isnard (Somelac)
Patrick Lermoyez (Auto 44)
Tony Lesaffre (Auto 44)
Massimo Marsili (Avis)
Thierry Mourot (Location service auto)
Marcel Peigné (Ouest Location)
James Ware (Enterprise)

Le Censeur : Alexandre de Navailles (Hertz)

5 commissions de travail se réunissent en moyenne tous les 3 mois et à chaque fois que c'est nécessaire :

La commission *Affaires Sociales* est présidée par Jean-Baptiste Tilloy (Europcar)

La commission *Sécurité* est présidée par Karim Saih (Europcar)

La commission *Gares & Aéroports* est présidée par Olivier Van Peteghem (Europcar)

La commission *Juridique* est présidée par Régis Amerdeil (Avis)

La commission *Communication* est présidée par André Gallin (Hertz).

La Branche Loueurs c'est, en moyenne annuelle :

5 réunions de Bureau national, 20 réunions de commissions, 3 groupes de travail spécifiques, environ 600 questions d'adhérents traitées et une centaine de réquisitions transitant par la branche.

La Branche Loueurs du CNPA

Les dossiers traités et en cours :



La location entre particuliers :

Des actions ont été menées, visant à obtenir que les mêmes contraintes réglementaires soient appliquées aux loueurs entre particuliers qu'aux loueurs professionnels. La DGCCRF a exprimé sa volonté de se pencher sur le sujet en 2015...

La publicité des prix :

Depuis le 1^{er} avril 2015, une nouvelle réglementation relative à l'affichage des prix s'applique pour les Loueurs de courte durée. Ils sont désormais dispensés de l'obligation très contraignante de communiquer sur support papier les 5 tarifs les plus pratiqués. C'est grâce aux travaux de la *Branche Loueurs* que cet arrêté a pu être pris, car il représente une avancée considérable dans le contexte des réservations sur internet, de plus en plus nombreuses.

CLARIS et vol de véhicules :

Fichier mutualisé de clients "à risques" lancé début 2015, c'est un outil à forte valeur ajoutée qui représente, pour les adhérents de la Branche, un avantage opérationnel et financier conséquent.

Par ailleurs, les loueurs collaborent régulièrement avec les services de Police et de Gendarmerie et participent activement aux Groupes de travail sur la mise en œuvre du plan de lutte contre les vols de véhicules, annoncé fin 2014 par le Ministère de l'Intérieur.

Réforme du stationnement payant

Un nouveau dispositif entrera en vigueur au 1^{er} octobre 2016 (après une phase d'expérimentation de 9 mois) : le titulaire du certificat d'immatriculation sera désormais redevable des infractions liées au stationnement payant.

Ce changement aura évidemment un impact important sur les Loueurs, s'agissant de la gestion des contraventions et de leur traitement. La Branche est donc mobilisée sur ce dossier : rencontres avec la Mission Interministérielle pour la Décentralisation du Stationnement, avec l'ANTAI, la DGFIP, etc.

Circulation des portes 5/portes 8

Dans le cadre d'un projet de restriction de circulation des *Portes 5 & 8* aux abords de la gare de Montpellier, la Branche a pu obtenir en 2014 un accord permettant de maintenir la circulation sur certaines voies autorisées, nécessaires à la bonne gestion des flottes des Loueurs. En 2015, la Branche reste vigilante sur l'émergence de tels dossiers sur d'autres villes, notamment à Paris où elle participe activement aux Groupes de travail sur le sujet.

Gestion des contraventions

Plus d'une quarantaine d'adhérents utilisent aujourd'hui le système d'échange automatisé avec le Centre National de Traitement de Rennes et la Préfecture de Police de Paris, afin d'éviter une gestion "papier" des contraventions.

Dans ce cadre, la Branche poursuit sa collaboration avec l'Administration pour faciliter la communication et la fluidité du système.

La Branche Loueurs du CNPA

Les dossiers traités et en cours :

Réforme du calendrier scolaire :

La location de voitures étant également une activité de tourisme, la Branche s'est jointe aux demandes exprimées par plusieurs organisations (Agences de voyage, Tours Opérateurs, Domaines skiabiles, Hôteliers, Résidences de tourisme) concernant la réforme des rythmes scolaires. Ce sujet est important car il a un impact potentiel fort sur le secteur touristique français. Le projet a abouti puisque le nouveau calendrier scolaire présenté par le Gouvernement est conforme aux attentes. Il prendra effet dès la rentrée 2015.



Dans le cadre de l'examen du projet de loi sur la transition énergétique, la Branche s'est mobilisé pour favoriser l'obtention d'avantages à l'usage, pour les véhicules électriques, via des mesures incitatives : stationnement (extension de la gratuité) et circulation (couloirs de bus).

Le véhicule électrique dans Paris

La Branche est un acteur pleinement intégré et actif dans les différents projets de mobilité portés par la Ville de Paris (*Charte pour une logistique urbaine durable*). Les loueurs contribuent en effet à la fluidification du trafic routier, à la lutte contre la pollution et au développement d'une mobilité partagée.

Les échanges concernant le programme de déploiement de nouvelles bornes de recharge rapide dans Paris ont été intensifiés. Les Loueurs intéressés avaient fait part de leurs souhaits de disposer de bornes à proximité immédiate de certaines de leurs agences. L'emplacement des bornes est actuellement en cours de validation auprès de chaque Mairie d'arrondissement. Il sera connu en juin 2015 pour un déploiement progressif à partir de septembre.

Circulation alternée dans Paris

L'instauration, en mars 2014, de la circulation alternée à Paris et dans certains départements limitrophes (Plaques d'immatriculation paires et impaires) engendre d'importantes complications pour les Loueurs. Ils contribuent déjà la lutte contre la pollution, en mettant à disposition des véhicules récents et bien entretenus. Ils souhaitent donc obtenir dérogation à cette mesure et en ont fait part.

Malgré la fin de non-recevoir opposée jusque-là, la Branche poursuit actuellement son action et un infléchissement récent de la position du Ministère laisse entrevoir une issue pour 2015.

Création d'un code ROME : Préparateur de véhicules de location

Sur proposition de la Branche, des discussions avaient été entamées avec les services du Pôle Emploi pour intégrer le métier de *préparateur de véhicules* dans les fiches métiers correspondantes. La discussion a abouti en 2014 et cette avancée pertinente permet désormais de mieux faire correspondre les recherches des Loueurs et les profils choisis.

Aider les créateurs à se lancer dans la location

La Branche a un rôle de conseil auprès des créateurs d'entreprise souhaitant se lancer dans l'activité de location de véhicules. À ce titre et sur leur demande, elle leur fournit une *documentation professionnelle de base*, recueil d'informations exhaustives et pédagogiques ; elle met aussi à leur disposition, si besoin, des modèles de contrats de location et des fiches d'état du véhicule.